

7 - EXPOSE DES MERITES DU POSTULANT

Rappel des critères requis :

- Justifier de son appartenance à une structure de la Fédération
- Satisfaire aux critères définis au point 1-2 de l'article 1 de l'aide mémoire depuis au moins **5 ans** au 31 décembre de l'année qui précède l'année de promotion ", à savoir que :

*" La distinction a pour but de récompenser et d'honorer **exclusivement des donneurs et anciens donneurs de Sang Bénévoles** qui, en dehors du don personnel de leur sang, auront oeuvré bénévolement efficacement et strictement, dans le cadre du développement de la Transfusion Sanguine, en faveur de la promotion du don et/ou de l'animation de structures fédérées "*

- Jouir de ses droits civiques

7 - 1 FONCTIONS EXERCEES à l'Association, à l'AI, à l'UD, au GN, au Comité Régional, à la Fédération

FONCTIONS EXERCEES	D A T E S	
	de début	de fin

7 - 2 SERVICES RENDUS (Strictement au sein des différentes Structures Fédérales)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8 - INSTRUCTIONS A SUIVRE

- les postes **1 à 3** inclus et **7** sont à renseigner par l'émetteur du mémoire.

Aucun mémoire ne sera accepté si les postes **4 et 5 ne sont pas dûment renseignés.**

Tous les postes doivent être impérativement renseignés lisiblement, soit par informatique, soit en lettres Majuscules.

IMPORTANT : Si cet imprimé, n'est pas dûment rempli ou s'il est revêtu d'un avis défavorable, il ne doit, en aucun cas, parvenir à la Fédération.

Edition 2009